



AUTORITÉ
DES
SERVICES
ET MARCHÉS
FINANCIERS

17 juin 2019

EMIR REFIT : Intragroup Reporting Exemption

Suite à l'entrée en vigueur du règlement EU/2019/834 (EMIR Refit), ESMA a publié une [question-réponse](#) relative à l'exemption de déclaration des contrats intragroupes. Dans la section EMIR de notre site web, vous trouverez un canevas pour la notification à effectuer auprès de la FSMA si vous décidez de recourir à cette exemption.